

FO

Recours au contrat

Aujourd'hui :

→ Tout emploi permanent doit être pourvu par un fonctionnaire titulaire, recruté par concours, le recours au contrat est l'exception ou réservé à certains établissements

→ Pour garantir mon indépendance dans l'exercice de mes missions, je (fonctionnaire) suis protégé par mon statut en compensation de mes devoirs

→ Moi (contractuel), on me pousse à devenir fonctionnaire à travers la déprécarisation « Sauvadet » souvent en perdant en rémunération ou sinon à prendre le risque de ne pas arriver aux 6 ans pour être CDIisé



Demain si on laisse faire :

→ Le recrutement sur contrat (le cas échéant à durée limitée!) est progressivement généralisé grâce des voies dérogatoires au recrutement de fonctionnaires

→ Le recrutement sous contrat est immédiatement généralisé dans les Établissements Publics

→ L'ensemble des corps techniques est mis en extinction à terme comme déjà annoncé pour les ouvriers d'État, ainsi que les écoles de formation initiale de fonctionnaires

→ Les derniers fonctionnaires seront stigmatisés comme à la Poste et à France Télécom

Destination

« Dernière génération de fonctionnaires »?

**« Transformation »
de la Fonction
Publique
Dès le 19 mars
On dit NON !!!**